



### INFOS PRATIQUES

Le Lien CAPN/CAPL est mis en œuvre depuis dix mois avec l'objectif de créer un support d'information en direction de nos sections et particulièrement de nos élu.es aux CAPL.

Comme nous nous étions engagés à le faire voici quelques infos pratiques. Tout d'abord vous informer des changements d'animateurs intervenus suite au départ de deux camarades des CAPN 4 et 6. Ce lien direct avec les animateurs a porté ses fruits et permet une réactivité avec les élu.es, les syndiqué.es et les agent.es.

Ensuite vous donner la nouvelle composition du secteur Droits et garanties du Bureau national, particulièrement pour le suivi et l'expertise sur les questions de carrières et règles de gestion.

Mais le Lien doit aussi permettre aux élu.es aux CAPN de s'adresser aussi aux sections et élu.es locaux.

Dans ce cadre, nous vous rappelons les dates des prochaines CAPN de mutation/1ères affectation (et nomination pour les A+).

**Dans un contexte de réduction des droits des élu.es pour préparer les CAPN dans de bonnes conditions, il est encore plus impératif cette année que les sections mettent tout en œuvre pour transmettre les dossiers des syndiqués et des agents qui sollicitent la CGT pour être défendus (doubles des demandes de mutation avec les pièces justificatives, infos diverses sur les départs en retraite, les CLD, les différentes positions, etc).**

Enfin ce lien vous rappelle la documentation disponible pour aider les élu.es à répondre aux questions en matière de carrière suite à PPCR et vous donne les dates des prochains groupes de travail sur les règles de gestion.

#### Sommaire :

Page 2 : mise à jour des animateurs de CAPN et du secteur Droits et garanties du Bureau national

Page 3 : Infos et calendrier CAP Mutation - Nomination

Page 4 : Rappel de la documentation disponible sur les carrières – GT -



## Mise à jour des animateurs

Pour chaque CAPN, un ou deux animateurs ont été désignés afin de faire le lien avec la direction du syndicat et le bureau national, mais surtout pour faciliter le fonctionnement des CAPN et leurs liens avec les sections, les syndiqués et les agents. Des réunions régulières ont lieu entre le BN et les animateurs et suite au départ de Dominique Duhamel le suivi du fonctionnement des CAPN est maintenant assuré par Patrick Sarrabayrouse.

Nous vous invitons à privilégier le lien direct avec les animateurs plutôt que les envois sur les boîtes mail du bureau national, pour plus d'efficacité et de réactivité.

Vous trouverez ci-dessous, la liste avec une mise à jour des animateurs des CAPN 6 et 4.

### - CAPN 8 Agents techniques :

Olivier Boutarin – [capn8technique@cgt.fr](mailto:capn8technique@cgt.fr)

### - CAPN 7 Agents administratifs :

Gilles Baudet – [gilles.baudet@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:gilles.baudet@dgfip.finances.gouv.fr) - 0679390829

Sébastien Weber – [sebastien.weber@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sebastien.weber@dgfip.finances.gouv.fr) – 0661314775

### - CAPN 6 Contrôleurs : [elusb@cgt.fr](mailto:elusb@cgt.fr)

Michel Rabillard – [m.rabillard@cgt.fr](mailto:m.rabillard@cgt.fr) - 0632073993

Nathalie Battin – [nathalie.battin@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:nathalie.battin@dgfip.finances.gouv.fr) -

### - CAPN 5 Géomètres : [capgeo.cgt@gmail.com](mailto:capgeo.cgt@gmail.com)

Thierry Ducasse – [thierry.ducasse@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:thierry.ducasse@dgfip.finances.gouv.fr) – 0603936469

### - CAPN 4 Inspecteurs : tél 07 85 62 44 51

Ghislaine Mussche – [ghislaine.mussche@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ghislaine.mussche@dgfip.finances.gouv.fr)

Pierre-Jean Langue – [pierre-jean.langue@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:pierre-jean.langue@dgfip.finances.gouv.fr)

### - CAPN 3 Inspecteurs divisionnaires :

Hélène Guerra – **activité cadres** \_ 0155828065 - [helene.guerra@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:helene.guerra@dgfip.finances.gouv.fr)

Christine Creutz – [christine.creutz@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:christine.creutz@dgfip.finances.gouv.fr)

Philippe Leclerc – [philippe.leclerc1@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:philippe.leclerc1@dgfip.finances.gouv.fr)

## Mise à jour du secteur Droits et garanties du BN

Suite au départ du Bureau national de Dominique Duhamel, qui a rejoint le bureau de l'UFSE-CGT (Union fédérale des syndicats de l'Etat) et à la prise en charge du secteur de la Communication par Régis Mezzasalma, le secteur Droits et garanties du BN est maintenant composé de :

**Patrick Sarrabayrouse** – 01 55 82 80 62 - [patrick.sarrabayrouse@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:patrick.sarrabayrouse@dgfip.finances.gouv.fr)

**Fanny de Coster** – 01 55 82 80 83 – [fanny.de-coster@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fanny.de-coster@dgfip.finances.gouv.fr)

**Hélène Guerra** — 01 55 82 80 65 – [helene.guerra@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:helene.guerra@dgfip.finances.gouv.fr)

## Calendrier des prochaines CAPN de mutation

N° CAPN	CAP	Consultation	Diffusion Ulysse
<b>7 - Agents administratifs</b>	19, 20, 21 (m), 24 (am), 25, 26 (m) 04 <b>Suites</b> 1 (m)/06	10 (am), 11, 12, 13, 14 (m) et 18 (am)/04 31 (am)/05	10/04 14h
<b>2 – AFIPA</b> (mutations et 1ères affectations) <b>IP N1</b> (mutation)	20/04	19/04	18/04
<b>2 – AFIPA et IP</b> (mutation sur postes C2)	26/04 (am)	24 (am), 25 et 26 (m)/04	24/04 14h
<b>3 - IDIV HC</b> (mutation sur poste C2 et emplois administratifs)	26/04 (am)	24 (am), 25 et 26 (m)/04	24/04 14h
<b>3 –</b> <b>IDIV CN</b> (mouvement de promotion et affectation à IDIV HC) <b>IDIV CN</b> (promotion à HC à titre personnel) <b>IDIV CN</b> (mutation sur postes C3 et emplois administratifs (filières encadrement et expertise) <b>IDIV CN</b> (nominations et 1ères affectations – filière encadrement et expertise)	27 et 28 (m)/04	24 (am), 25 et 26 (m)/04	24/04 14h
<b>4 - Inspecteurs</b>	12 (m), 15 (am), 16, 17, 18, 19 (m)/05 <b>Suites</b> 15(am) et 16(m)/06	3 (am), 4, 5 (m), 9 (am), 10 et 11/05 14 (am) et 15 (m)/06	3/05 14h
<b>6 – Contrôleurs</b>	16, 17, 18, 19 (m), 22 (am) et 23 (m)/05 <b>Suites</b> 20 (am)/06	4 (am), 5 (m), 9 (am), 10, 11, 12 (m), 15 (am)/05 20 (m)/06	4/05 14h
<b>7 – Agents administratifs</b> (1ères affectations)	30 et 31 (m)/05 <b>Suites</b> 7 (am)/06	23, 24 (m) et 29 (am)/05	23/05 9h
<b>4 – Inspecteurs</b> (affectations au titre de l’art.23 sur postes C3)	31/05 (am)	31/05 (m)	20/05
<b>8 – Agents techniques</b>	8 (m)/06 <b>Suites</b> 9 (m)/06	7/06	7/06 9h
<b>2 – IP</b> (mutation et 1ères affectations)	15/06	14/06	13/06

### INFOS MUTATION – 1ères AFFECTATIONS

Pour rappel, vous trouverez sur notre site toutes les infos utiles sur les mutations.

Dans l’espace public –Droits et garanties – Carrières - Mutations : le MAG « spécial Mutation »

Dans l’espace syndiqué – rubrique Droits et garanties – mutations : toutes les instructions de la DGFIP et la nouvelle cartographie des RAN.

**Attention** : des collègues ont interpellé les élus de la CAPN 6 sur des demandes de mutation non prises en compte, les services RH considérant que l’agent n’était pas en prise de poste effective au 1<sup>er</sup> septembre 2016 pour divers motifs (congés, autorisation d’absence,..) et ne remplissaient pas la condition d’un an de délai de séjour !! Les élus interviendront sur ces dossiers lors de la CAPN, contestant l’interprétation des textes faite par la Direction générale. Nous vous invitons à remonter aux élus toutes informations et dossier de collègue sur ce point inacceptable.

## Les effets de PPCR sur les carrières

Suite au protocole PPCR (Parcours professionnels, Carrières et Rémunérations) les nouvelles carrières s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour toutes les catégories.

### CATEGORIE C :

- *Le décret n° 2016-580 du 11/5/2016* (modifié par décret 2016-1084 du 3/8/2016) relatif à la carrière des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction publique de l'Etat (FPE) abroge le décret n°2005-1228 du 29/9/2005 ; il intègre certaines dispositions relatives au recrutement et à l'avancement de grade figurant auparavant dans les décrets des statuts particuliers des agents administratifs et techniques de la DGFIP de 2010 ;

- *les décrets 2010-984 et 2010-985 du 26 août 2010*, portant statuts particuliers des corps des agents administratifs et agents techniques de la DGFIP ont été modifiés.

### CATEGORIE B :

- *Le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009* (modifié par le décret 2016- 581 du 11 mai 2016), portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de catégorie B de la Fonction publique d'Etat, précise les règles de classement des agents nommés dans ces différents corps de catégorie B ;

- *les décrets 2010-982 et 2010-983 du 26 août 2010*, portant statuts particuliers des corps des contrôleurs et des géomètres cadastrés de la DGFIP ont été modifiés.

### CATEGORIE A :

Des discussions sont encore en cours à la DGFIP pour les carrières des cadres A+.

Avec PPCR, les grilles des inspecteurs et des inspecteurs principaux des Finances publiques sont calquées sur celles des attachés et attachés principaux des administrations de l'Etat (dont le décret a été publié). Les grilles atypiques des IDIV et AFIP de la DGFIP ont été également revues dans la logique de PPCR et ont nécessité des aménagements.

- *le décret 2010-986 du 26 août 2010* modifié fera l'objet d'une prochaine publication après le CTM et le passage au Conseil d'Etat.

**Compte-tenu de l'importance des sollicitations et interrogations des agents, le syndicat a mis à disposition différents supports sur les carrières au 1<sup>er</sup> janvier 2017, qui sont disponibles sur le site dans la rubrique PPCR et dans Droits et Garanties – carrières, utiles aux élu.es aux CAP :**

- ✓ Les Guides PPCR C et PPCR B ; (le guide PPCR A sera mis à disposition rapidement) ;
- ✓ Les 4 pages spécifiques C et B rappelant les conditions de reclassement des agents en poste au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et les conditions de classement lors de promotion de grade ;
- ✓ Les 4 pages de nomination et classement en B et en A au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

### Les prochains groupes de travail DGFIP en lien avec les carrières

- GT règles de gestion A+ : mardi 2 mai (am)
- GT Accueil en détachement : jeudi 1<sup>er</sup> juin (am)
- GT Formation : lundi 12 juin (am)
- GT Règles de gestion (1<sup>ère</sup> partie) : mercredi 14 juin (am)
- GT Règles de gestion (2<sup>ème</sup> partie) : lundi 19 juin (am)

**Le Lien CAPN/CAPL doit apporter une aide aux élu.es locaux et nationaux en lien avec les sections et la direction nationale du syndicat.**

**Cet outil est donc le vôtre.**

**Faites-nous part de toutes vos suggestions pour l'améliorer et répondre à vos attentes.**